

**GUIDE À L'INTENTION DES ENTREPRENEURS ET DES FOURNISSEURS DE SERVICES (EMPLOYÉS)/  
CONTRACTORS AND SERVICE PROVIDERS HANDBOOK (EMPLOYEES)**





**URGENCE**  
***EMERGENCY***  
**APPELEZ/CALL**  
**MGT SECURITY**  
**(514) 257-3067**

**SOCIÉTÉ TERMINAUX MONTRÉAL GATEWAY**  
305, RUE CURATTEAU  
MONTRÉAL (QC)  
H1L 6R6

# TABLE DES MATIÈRES/ TABLE OF CONTENT

1. MISSION ET VALEURS/ <i>MISSION &amp; VALUES</i> .....	5
1.1. INSPECTION .....	6
2. POLITIQUES & RÈGLEMENTS / <i>POLICY &amp; RULES</i> .....	7
2.1. EN TOUT TEMPS / <i>AT ALL TIMES</i> .....	8
2.2. EPI ET RÈGLES GÉNÉRALES / <i>PPE &amp; GENERAL RULES</i> .....	8
2.3. CIRCULER EN VÉHICULE SUR LE TERMINAL / <i>DRIVING A VEHICLE IN THE TERMINAL</i> .....	9
3. SENSIBILISATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	10
3.1. APPROCHER SÉCURITAIREMENT DES VÉHICULES LOURDS : CAMION DE VILLE.....	10
3.2. APPROCHE SÉCURITAIRE DES CAMIONS SHUNTER / TOP HANDLER/REACH STACKER.....	10
3.3. VOIE RÉSERVÉE POUR LES VÉRIFICATEURS/BARRE. / <i>RESERVED LANE FOR CHECKERS AND WAGON SECURING</i> .....	11
3.4. VOIES RÉSERVÉES AUX PONTS ROULANTS (GRUE/TRANSTAINER) / <i>RESERVED LANE FOR GANTRY CRANES (SHIP-TO-SHORE/TRANSTAINER)</i> .....	11
3.5. CADENASSAGE, ÉTIQUETAGE, VÉRIFICATION / <i>LOCKOUT/TAGOUT</i> .....	12
3.6. TRAVAIL EN HAUTEUR / <i>WORKING AT HEIGHTS</i> .....	12
3.7. TRAVAIL A CHAUD / <i>HOT WORK</i> .....	12
3.8. ESPACES CLOS / <i>CONFINED SPACE</i> .....	13
3.9. UTILISATION D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR / <i>USING A FORKLIFT</i> .....	13
3.10. NACELLE A BRAS ARTICULÉ, PLATEFORME ÉLÉVATRICE / <i>ARTICULATED BOOM LIFT, LIFTING PLATFORM</i> .....	14
3.11. REGLES CONCERNANT LES PIÉTONS / <i>PEDESTRIAN SAFETY RULES - VOIR ANNEXE 1.0 / SEE ANNEX 1.0</i> .....	14
3.12. REGLES VOIE FERRÉE / <i>RAILWAY TRACK RULES</i> .....	VOIR ANNEXE 2.0 / SEE ANNEX 2.0 15
3.13. TRAVAIL À PROXIMITÉ DE L'EAU / <i>WORKING NEAR THE WATER</i> .....	15
3.14. INCIDENTS.....	15
3.15. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE / <i>PREVENTION OF VIOLENCE</i> .....	16
4. MESURES D'URGENCE / <i>EMERGENCY MEASURES</i> .....	16
4.1. <b>URGENCE / <i>EMERGENCY</i></b> .....	16
4.2. <b>EN CAS D'ÉVACUATION / <i>IN CASE OF AN EVACUATION</i></b> .....	17
5. SENSIBILISATION AUX MENACES CONTRE LA SÛRETÉ.....	18
5.1. NIVEAU DE SÛRETÉ MARSEC / <i>MARSEC SECURITY LEVEL</i> .....	18
5.2. OBJET OU COMPORTEMENT SUSPECT / <i>SUSPICIOUS OBJECT OR BEHAVIOUR</i> .....	19
6. SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX / <i>AWARENESS OF ENVIRONMENTAL ISSUES</i> .....	20
6.1. EXCAVATION, TRANCHÉE ET GESTION DES SOLS / <i>EXCAVATION, TRENCHING AND SOIL MANAGEMENT</i> .	20
6.2. GAZ À EFFET DE SERRE / <i>ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES / GREENHOUSE GASES / AIR EMISSIONS</i> .....	20
6.3. REJET AUX ÉGOUTS / <i>SEWER DISCHARGE</i> .....	20
6.4. AUTRES REGLES ET EXIGENCES / <i>OTHER RULES AND REQUIREMENTS</i> .....	21
6.5. MATIÈRES RÉSIDUELLES/ <i>RESIDUAL MATERIALS</i> .....	21
6.6. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE .....	23

ANNEXE 1.0.....	24
REGLES CONCERNANT LES PIÉTONS / PEDESTRIAN SAFETY RULES.....	24
6.7. SE DÉPLACER À PIED SUR UNE DISTANCE DE PLUS DE 15 MÈTRES DANS LES TERMINAUX / WALKING MORE THAN 15 METRES IN THE TERMINALS .....	24
TRANSPORTEZ LES TRAVAILLEURS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL / .....	25
TRANSPORTING WORKERS TO THEIR WORK AREA.....	25
25	
25	
ANNEXE 2.0 / ANNEX 2.0 .....	25
REGLES VOIE FERRÉE / RAILWAY TRACK RULES .....	25
7. ATTESTATION DES DIRECTIVES DU GUIDE.....	28

# 1. MISSION ET VALEURS/ MISSION & VALUES

## MISSION

Spécialisé dans la manutention des conteneurs maritimes transportés entre les marchés internationaux et de centres industriels intérieurs pour les lignes maritimes. MGT met à contribution un personnel qualifié et expérimenté et compte sur des équipements ultra perfectionnés afin d'offrir un service basé sur la fiabilité, la constance et le respect des engagements. Au-delà des services offerts, MGT est une entreprise qui assure une expérience client basée sur la qualité des relations d'affaires, l'accessibilité et la personnalisation.

Soucieux de l'environnement, MGT contribue au bien-être de la société par la mise en application d'approches novatrices en matière de protection de l'environnement.

*Specializing in the handling of shipping containers transported between international markets and domestic industrial centers on behalf of shipping lines, MGT engages qualified and experienced personnel and uses ultra-modern equipment to offer a service founded on reliability, consistency and compliance with its commitments. MGT additionally ensures a customer experience based on quality business relationships, accessibility and customization.*

*Environmentally conscious, MGT contributes to the well-being of society through the implementation of innovative approaches for the protection of the environment.*

## VALEURS / VALUES

- **Partenariat / Partnership : Collaboration** pour mener des actions concertées visant la rentabilité, le développement des affaires, la satisfaction de la clientèle et l'attention portée aux employés/ *collaboration to carry out concerted actions for profitability, business development, customer satisfaction, and attention to employees;*
- **Intégrité / Integrity** : approches envers les clients et le personnel basées sur les principes MGT (loyauté, franchise, collaboration, en mode solution) / *client and staff approaches based on MGT's core principles (loyalty, openness, collaboration, in-house solutions);*
- **Efficacité / Efficiency** : aptitude à produire le résultat escompté, le gain souhaité et la productivité attendue avec flexibilité / *ability to produce expected outcome, desired gain and anticipated productivity with flexibility;*
- **Respect** : le fait de tenir compte des orientations, des attentes, d'une directive ou obligations envers MGT, les clients, les employés et toutes les parties prenantes/ *MGT is dedicated to its customers, employees and stakeholders and is committed to taking their needs and expectations into account;*
- **Service** : un service fiable et constant où priment le respect des engagements et l'expérience client / *constant and reliable with a prevailing respect for commitments and a positive customer experience.*

## CARTE D'ACCÈS PORTUAIRE / PORT ACCESS CARD

### »»» ACCÈS AUX TERMINAUX / TERMINAL ACCESS

L'accès aux terminaux est restreint aux personnes enregistrées dans notre système de contrôle d'accès. Les personnes sans carte d'accès portuaire se verront refuser l'accès aux terminaux. Il est interdit de prêter ou de donner sa carte d'accès à une autre personne. /

*Access to the terminals is restricted to the persons registered in our access control system. Persons without a Port Access Card will be refused access to the terminals. It is forbidden to lend or give your pass to another person.*

### »»» OBTENIR UNE CARTE D'ACCÈS PORTUAIRE / OBTAINING AN ACCESS CARD

Toute personne sans carte d'accès portuaire doit se présenter au bureau d'enregistrement MGT situé au Terminal Cast, coin des rues Curatteau et Notre-Dame.

*All persons without a Port Access Card must report to the MGT Security Office located at Cast terminal, at the corner of Curatteau Street and Notre-Dame Street.*

### »»» PORTER LA CARTE D'ACCÈS / WEARING THE ACCESS CARD

La carte d'accès portuaire doit être visible en tout temps et présentée à un agent de sûreté sur demande. Vous devez la porter au-dessus de la taille et par-dessus les vêtements en tout temps. Une personne qui ne porte pas son laissez-passer de manière visible est passible d'un avertissement ou d'une amende du gouvernement fédéral. /

*The Port Access Card must be visible at all times and presented to a security officer on request. You must wear it above the waist and over your clothing at all times. A person who does not wear his/her pass visibly is liable to a warning or to a Federal Government fine.*



### 1.1. INSPECTION

Le véhicule, son contenu et les objets transportés sont sujets à vérification par un agent de sûreté (à l'entrée, à la sortie ou sur le terminal). / The vehicle and its contents are subject to verification by a security officer (at the entrance, exit or in the terminal).

## Politique sur la santé et sécurité au travail

Société Terminaux Montréal Gateway (STMG) reconnaît l'importance d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire à toute personne se trouvant dans ses installations et participant à ses activités, que ce soit pour ses employés, fournisseurs de services, clients ou visiteurs. Société Terminaux Montréal Gateway vise la prévention des accidents, des blessures et des maladies professionnelles.

### Objectif

Cette politique a pour but de guider les efforts de STMG dans la mise en place des programmes et des directives visant la santé et sécurité au travail. L'objectif est d'instaurer et maintenir une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail en misant sur la collaboration de tous. Cette collaboration doit être présente à tous les échelons de l'organisation ainsi qu'auprès des partenaires.

### Principes

Pour atteindre cet objectif, notre organisation s'engage à :

- Prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, clients et fournisseurs;
- Respecter les lois, les règlements et autres exigences applicables à la santé et sécurité au travail;
- Fournir les ressources nécessaires et le personnel qualifié pour la mise en place des programmes et activités liées à la santé et sécurité au travail;
- Favoriser l'implication des travailleurs dans la mise en œuvre des mesures visant la prévention des accidents et des maladies professionnelles ;
- Maintenir une communication efficace avec ses partenaires afin d'obtenir leur coopération et leur participation à ses démarches en matière de santé et sécurité au travail;
- Mettre en place des activités pour recenser, évaluer et contrôler les risques ainsi qu'informer tous les travailleurs sur les procédures de travail sécuritaires;
- Instaurer un système de gestion de la santé et sécurité en établissant des objectifs qui visent à diminuer l'occurrence et la gravité des accidents de travail et les maladies professionnelles.



Michael Fratianni  
Président et Chef de la direction

Doc. N° 80-449  
Adoption : CD-230/90  
Page 1 - 2003/03

## 2. POLITIQUES & RÈGLEMENTS / POLICY & RULES

TOUTE PERSONNE REFUSANT DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS DE MGT  
PEUT ÊTRE SUSPENDUE DE SES FONCTIONS OU SE VOIR REFUSER L'ACCÈS  
AUX TERMINAUX

ANY PERSON REFUSING TO COMPLY WITH MGT'S RULES MAY BE SUSPENDED  
FROM HIS/HER DUTIES OR REFUSED ACCESS TO THE TERMINALS

## 2.1. EN TOUT TEMPS / AT ALL TIMES



L'ACCÈS EST INTERDIT AUX ENFANTS

ACCESS IS FORBIDDEN TO CHILDREN



L'ACCÈS EST INTERDIT AUX ANIMAUX

ACCESS IS FORBIDDEN TO ANIMALS



L'UTILISATION D'UN APPAREIL F OU VIDÉO EST INTERDITE

THE USE OF A CAMERA OR VIDEO RECORDER IS FORBIDDEN



LA POSSESSION OU UTILISATION D'ALCOOL/DROGUE EST INTERDITE

THE POSSESSION OR USE OF ALCOHOL OR DRUGS IS FORBIDDEN

## 2.2. EPI ET RÈGLES GÉNÉRALES / PPE & GENERAL RULES



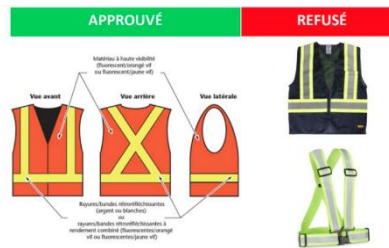
LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE (CONFORME CSA Z94.1)

WEARING A SAFETY HELMET IS MANDATORY (CSA Z94.1 T)



LE PORT DE BOTTES SÉCURITÉ EST OBLIGATOIRE

WEARING APPROVED SAFETY SHOES IS MANDATORY



LE PORT D'UNE VESTE DE SÉCURITÉ CLASSE 2, NIVEAU 2 À HAUTE VISIBILITÉ EST OBLIGATOIRE

WEARING A HIGH-VISIBILITY SAFETY VEST IS MANDATORY



LE PORT DE PANTALON LONG EST OBLIGATOIRE

WEARING PANTS IS MANDATORY



EMPRUNTER LES ALLÉES PIÉTONNIÈRES LORSQUE DISPONIBLES

USE THE WALKWAYS WHEN AVAILABLE



IL EST INTERDIT DE CIRCULER SUR LES CHEMINS DE ROULEMENT DES PONTS ROULANTS

IT IS FORBIDDEN TO PLACE YOURSELF IN THE PATH OF A GANTRY CRANE



IL EST INTERDIT DE MONTER DANS LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION DU TERMINAL

IT IS FORBIDDEN TO CLIMB ON THE TERMINAL HANDLING EQUIPMENT



IL EST INTERDIT D'OUVRIR LES CONTENEURS VIDES À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE D'INSPECTION PRÉVUE

NEVER OPEN EMPTIES OUTSIDE THE EMPTIES OPENING AREA

## 2.3. CIRCULER EN VÉHICULE SUR LE TERMINAL / DRIVING A VEHICLE IN THE TERMINAL



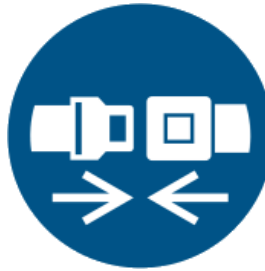
RESPECTER LA LIMITE DE VITESSE À 20 KM/H

*SPEED LIMIT 20 KM/H*



AVOIR EN SA POSSESSION UN PERMIS DE CONDUIRE, UN CERTIFICAT D'ASSURANCE ET D'IMMATRICULATION VALIDES

*HAVE IN YOUR POSSESSION A VALID DRIVER'S LICENCE, INSURANCE CERTIFICATE AND VEHICLE'S REGISTRATION*



IL EST OBLIGATOIRE D'ATTACHER SA CEINTURE DE SÉCURITÉ

*IT IS MANDATORY TO FASTEN YOUR SEATBELT AT ALL TIMES*



ALLUMER LES GYROPHARES, LUMIÈRES STROBOSCOPIQUES OU FEUX DE DÉTRESSE

*TURN ON YOUR FLASHING LIGHTS, STROBE LIGHTS OR DISTRESS LIGHTS*



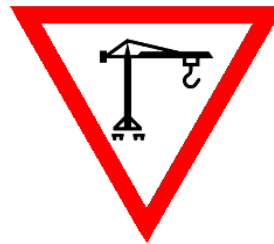
CIRCULER DANS LE SENS INDIQUÉ DU TRAFIC ET RESPECTER LA SIGNALISATION

*DRIVE IN THE INDICATED DIRECTION OF TRAFFIC AND OBEY THE SIGNS*



GARDER UNE DISTANCE SÉCURITAIRE AVEC LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION DU TERMINAL

*KEEP A SAFE DISTANCE FROM THE TERMINAL HANDLING EQUIPMENT*



LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION DU TERMINAL ONT TOUJOURS PRIORITÉ DE PASSAGE

*THE TERMINAL HANDLING EQUIPMENT ALWAYS HAS THE RIGHT OF WAY*



L'UTILISATION D'UN APPAREIL ÉLECTRONIQUE TE

*USE OF A TELEPHONE OR RADIO IS PROHIBITED*



IL EST INTERDIT DE CIRCULER SUR LES CHEMINS DE ROULEMENT DES PONTS ROULANTS

*IT IS FORBIDDEN TO DRIVE IN THE PATH OF A CRANE*



IL EST INTERDIT D'ARRÊTER SUR LES VOIES RÉSERVÉES AU VÉRIFICATEURS

*IT IS FORBIDDEN TO STOP ON THE CHECKER'S RESERVED LANE*



IL EST INTERDIT DE CIRCULER ENTRE LES BLOCS À CONTENEUR

*NEVER DRIVE BETWEEN THE CONTAINER BLOCKS*



ÉTEINDRE VOTRE MOTEUR SI VOUS N'ÊTES PAS EN MOUVEMENT

*TURN OFF YOUR ENGINE IF YOU ARE NOT IN MOTION*

### 3. SENSIBILISATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

#### 3.1. APPROCHER SÉCURITAIREMENT DES VÉHICULES LOURDS : CAMION DE VILLE

<p>Gardez une distance de 20' avec un camion de ville qui n'est pas le vôtre.</p>	<p>Assurez-vous de faire descendre le camionneur de son véhicule</p>	<p>Option 1 : Le camionneur reste à vos côtés</p>	<p>Option 2 : Le camionneur doit se trouver derrière sa remorque, en position sécuritaire.</p>
<p>Si vous êtes dans une pile de conteneur et que vous n'avez pas de contact avec le camionneur, attendez que le camion quitte.</p>			

#### 3.2. APPROCHE SÉCURITAIRE DES CAMIONS SHUNTER / TOP HANDLER/REACH STACKER

<p>Maintenez une distance de 20' avec un camion shunter.</p>	<p>Avant de vous approcher, établissez un contact visuel et communicationnel avec l'opérateur.</p>	<p>Maintenez le contact visuel et communicationnel tant que vous êtes à proximité de la machine.</p>

### 3.3. VOIE RÉSERVÉE POUR LES VÉRIFICATEURS/BARRE. / RESERVED LANE FOR CHECKERS AND WAGON SECURING

À la Section 62 (Racine), une voie de circulation réservée près de la voie ferrée ne doit être utilisée que par les vérificateurs et les BARRE /

*At Section 62 (Racine), a reserved traffic lane near the railway tracks is reserved to the checkers and the "BARRE" vehicles only.*



### 3.4. VOIES RÉSERVÉES AUX PONTS ROULANTS (GRUE/TRANSTAINER) / RESERVED LANE FOR GANTRY CRANES (SHIP-TO-SHORE/TRANSTAINER)

- Il est strictement interdit pour un piéton ou un véhicule de s'immobiliser ou d'entraver la voie de roulement des transtainers ou les rails d'une grue portique.
- It is strictly prohibited for pedestrians or vehicles to stop or obstruct the rolling path of transtainers or the tracks of a gantry crane.



### **3.5. CADENASSAGE, ÉTIQUETAGE, VÉRIFICATION / LOCKOUT/TAGOUT**

- Si vous devez cadenasser vous devez vous présenter au SUPERVISEUR DE LA MAINTENANCE qui vous donnera l'autorisation de cadenasser
- Pour cadenasser, vous devez fournir une preuve que vous êtes formé pour le faire.
- Vous devez en tout temps vous référer à votre chargé de projet MGT. /
- If you need to lock out an energy source, you must report to the MAINTENANCE SUPERVISOR who will give you authorisation to do so.
- To lock out, you must provide proof that you are trained to do so.
- The MGT lockout program must be followed. You must always refer to your MGT project manager.

### **3.6. TRAVAIL EN HAUTEUR / WORKING AT HEIGHTS**

- Le port d'un harnais de sécurité est obligatoire lorsque vous effectuez des travaux à une hauteur de plus de 3 mètres.
- Appliquer les procédures pour travail en hauteur de STMG ;
- Vous devez fournir les preuves de formation de ses travailleurs qui doivent effectuer des travaux en hauteur;
- Vous devez avoir votre harnais personnel, incluant une longe.
- Travail sur le toit : se référer au programme MGT
- Les échelles et escabeaux doivent être en bon état et bien identifiées
- L'Utilisation d'échafauds doit être approuvé par MGT /
- Wearing a safety harness is mandatory when you are working at a height of more than 3 metres.
- Apply MGT's work-at-heights procedures.
- Provide proof of training for workers who must perform work at heights.
- You must have your personal harness, including a lanyard.
- Working on the roof: refer to the MGT program and your program manager.
- Ladders and stepladders must be in good condition and well identified.
- The use of scaffolding must be approved by MGT prior to use.

### **3.7. TRAVAIL A CHAUD / HOT WORK**

- Le travail à chaud regroupe toutes opérations effectuées au moyen d'un appareil à flamme nue ou produisant de la chaleur ou des étincelles (Brasage, découpage, soudage, meulage, broyage, soudage à arc, chalumeau, etc...).
- Il existe des lieux où le travail à chaud est autorisé en tout temps sous permis permanent de type A.
- Si des travaux à chaud se font ailleurs que dans ces secteurs, un permis de type B ou C doit être obtenu.

- Référez-vous à votre personne responsable chez MGT pour obtenir les directives à ce sujet AVANT de procéder à de telles activités. /
- Hot work is any operation carried out by means of an open-flame apparatus or one that produces heat or sparks (brazing, cutting, welding, grinding, arc welding, torches, etc.).
- There are locations where hot work is permitted at all times under a permanent Type A permit.
- If hot work is being performed outside of these areas, a Type B or C permit must be obtained.
- Refer to your responsible person at MGT for instructions on this matter BEFORE proceeding with such activities.

### **3.8. ESPACES CLOS / CONFINED SPACE**

- Lorsqu'un entrepreneur doit effectuer un travail impliquant une entrée en espace clos, il doit en informer MGT avant de procéder.
- L'entrée devra être effectuée en conformité avec les exigences de cette procédure.
- Les opérations d'entrées seront coordonnées par MGT.
- Le permis d'entrée en espace clos utilisé doit être celui d'MGT
- Le permis doit être remis à MGT la fin des travaux.
- Tout travailleur devant pénétrer dans un espace clos doit avoir reçu la formation adéquate.
- Les cartes de compétences de vos travailleurs seront contrôlées. (Entrant et surveillant). /
- 
- When a contractor is required to perform work involving confined space entry, they must notify MGT before proceeding.
- The entry must be made in accordance with the requirements of this procedure.
- Entry operations will be coordinated by MGT when MGT employees are involved in the work
- The confined space permit used must be that of MGT.
- Any unusual situation encountered must be reported.
- The entry permit must be given to MGT at the end of the work.
- Any worker who is to enter a confined space must be properly trained. Workers' competency cards will be checked. (Entrant and attendants).
- 

### **3.9. UTILISATION D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR / USING A FORKLIFT**

- Vous devez obtenir l'autorisation avant de pouvoir conduire un chariot élévateur
- Il est nécessaire de fournir les cartes de compétence à jour lorsque vous devez utiliser un de ces équipement
- Les règles d'utilisation vous seront communiquées par votre personne responsable chez MGT. /

- You must obtain permission before you can drive a forklift.
- It is necessary to provide up-to-date competency cards.
- The rules of use will be communicated to you by your responsible person at MGT.

### 3.10. **NACELLE A BRAS ARTICULÉ, PLATEFORME ÉLÉVATRICE / ARTICULATED BOOM LIFT, LIFTING PLATFORM**

- Vous devez obtenir l'autorisation avant de pouvoir utiliser une nacelle ou une plateforme élévatrice.
- Vous devez vous référer aux règles MGT en tout temps pour l'utilisation de l'équipement.
- Il est nécessaire de fournir les cartes de compétence à jour lorsque vous devez utiliser un de ces équipement.
- Il est obligatoire d'avoir un harnais de sécurité et d'être attaché lorsqu'on utilise ces équipements.
- Un périmètre de sécurité doit être mis en place autour de l'équipement.
- Authorization must be obtained before using this equipment.
- You must refer to the MGT rules at all times for the use of the equipment.
- It is necessary to provide up-to-date competency cards prior to use.
- It is mandatory to have a safety harness and to be tied off when using this equipment.
- A safety perimeter must be set up around the equipment.

### 3.11. **REGLES CONCERNANT LES PIÉTONS / PEDESTRIAN SAFETY RULES - VOIR ANNEXE 1.0 / SEE APPENDIX 1.0**

- Toute personne se trouvant dans les terminaux doit respecter les procédures de travail et les règles relatives aux déplacements à pied dans les installations de Société Terminaux Montréal Gateway.
- Il est interdit de circuler à pied sur une distance de plus de 15 mètres ou 50 pieds dans une voie de circulation.
- Il est interdit de circuler à pied près d'un véhicule lourd ou d'une grue qui n'est pas opéré par vous.
- Il est interdit pour un piéton de demeurer dans une voie de circulation de transtainer (RTG).
- Anyone in the terminals must comply with the work procedures and walking rules at Montreal Gateway Terminals Corporation's facilities.
- It is forbidden to walk more than 15 metres or 50 feet in a traffic lane.
- It is forbidden to approach a vehicle or a crane that is not operated by you.
- It is prohibited for a pedestrian to remain in the path of a transtainer (RTG).

### 3.12. **REGLES VOIE FERRÉE / RAILWAY TRACK RULES** **VOIR ANNEXE 2.0 / SEE APPENDIX 2.0**

- Il est interdit de circuler sur les rails en tout temps, incluant pour effectuer un virage.
  - Toutes personne ou véhicule doit demeurer à un minimum de 2 mètres des voies ferrées lors de mouvement de train.
  - **Si vous devez effectuer un travail sur la voie ferrée, vous devez appliquer la procédure de sécurisation des rails avant de procéder.**
- 
- It is forbidden to be on the train tracks at all times, including when making a U-turn.
  - All persons or vehicles must remain at least 2 metres from the tracks when the train is moving.
  - **If you need to perform work on the tracks, you must follow the rail securing procedure before proceeding.**

### 3.13. **TRAVAIL À PROXIMITÉ DE L'EAU / WORKING NEAR THE WATER**

- Un gilet de sauvetage ou vêtement de flottaison individuel est obligatoire si on travaille à l'intérieur de 2 m de l'eau. / A life jacket or personal flotation device is mandatory if working within 2 m of the water.
- Si nécessaire, une barrière physique peut être installée sur le bord de l'eau / If necessary, a physical barrier can be placed on the waterfront.
- Plan de sauvetage : La sûreté est formée pour intervenir au besoin / Rescue plan: Security is trained to intervene if necessary
- Des bouées de sauvetage sont disponibles / Lifebuoys are available

### 3.14. **INCIDENTS**

En cas d'incidents (Blessure, dommage matériel etc.), il est obligatoire de communiquer avec la sûreté MGT au 514-257-3067 avant de quitter le terminal. Ils prendront charge de la situation en tant que premiers répondants et appellerons les secours, si nécessaire. Un rapport d'incident sera complété avec votre description des événements.

All incidents (material damage, personal injury, etc.) must be reported to MGT Security (514-257-3067) before leaving the terminal. They will take charge of the situation as first responders and will call for help, if necessary.

An incident report must be completed with your description of the events.

### 3.15. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE / PREVENTION OF VIOLENCE

STMG s'engage à offrir un milieu de travail sécuritaire. Nous ne tolérons aucune violence sur nos sites. Les auteurs d'actes de violence au travail sont passibles de mesures disciplinaires et peuvent faire l'objet d'accusations criminelles.

Si vous êtes victime d'une situation de violence :

- Informez la sûreté au **514-257-3067**
- Remplissez une déclaration écrite en spécifiant le contexte, la date et l'heure

*MGT is committed to offering a safe work environment. We do not tolerate any violence on our sites. Perpetrators of violent acts are liable to disciplinary measures and may be the object of criminal charges.*

*If you are a victim of a violent act:*

- *Inform security at **514-257-3067***
- *Fill a report that mention the details, date and time.*

## 4. MESURES D'URGENCE / EMERGENCY MEASURES

### 4.1. URGENCE / EMERGENCY

Si vous êtes témoins d'une situation inhabituelle :




- Se tenir à l'écart des lieux de l'incident si l'endroit n'est pas sécuritaire;
- Immédiatement contacter le service de sûreté MGT au **514-257-3067**;
- S'il n'y a pas de danger imminent, prendre les mesures nécessaires pour contrôler la situation jusqu'à l'arrivée de l'équipe d'intervention. Ne jamais dépasser ses capacités pour intervenir;
- S'assurer que tout demeure en place, incluant les personnes impliquées, les témoins et l'équipement;
- Demeurer sur place, dans un endroit sécuritaire, jusqu'à l'arrivée de l'équipe d'intervention;
- Aviser les gens de rester à l'écart des lieux d'incident;
- Compléter le rapport de témoignage qui sera remis par le service de sûreté MGT.

*Every person who witnesses an unusual situation involving a threat to health and safety, environment, buildings or equipment (e.g. fire and explosion, leak and spill of hazardous materials, natural disaster, public disorder, etc.) must:*

- *Stay away from the incident; Keep your distance if area is unsafe or if you are unsure*
- *Immediately contact the MGT Security at **514-257-3067***
- *If there is no imminent danger, take the necessary measures to control the situation until the response team arrives. Never exceed your ability to respond.*
- *Ensure that everyone remains on site, including the people involved, witnesses and equipment;*
- *Stay at a safe location until the emergency response team arrives;*
- *Notify people to stay away from the area;*
- *Complete the witness report, which will be provided by a security agent.*

#### **4.2. EN CAS D'ÉVACUATION / IN CASE OF AN EVACUATION**

- Arrêter votre travail;
  - Procéder à l'arrêt des opérations, des équipements ou véhicules;
  - Rester calme et ne pas céder à la panique;
  - Suivre les instructions données par les agents de sûreté;
  - Quitter le bâtiment ou le terminal en utilisant la sortie la plus proche (voir plan d'évacuation aux pages **16 et Error! Bookmark not defined.**);
  - Se rendre immédiatement au point de rassemblement (voir plan d'évacuation aux pages **56 et 57**);
  - Demeurer à l'extérieur et ne pas tenter de retourner à l'intérieur d'un bâtiment ou sur un lieu de travail;
  - Réintégrer le lieu de travail seulement une fois que l'autorisation est donnée.
- 
- *Stop working*
  - *Shut down equipment or vehicles;*
  - *Stay calm and don't give in to panic*
  - *Follow the instructions given by the security agents;*  
*Leave the building or the terminal, using the nearest exit (see evacuation plan on pages **16 and 18**);*
  - *Proceed immediately to the gathering point (see evacuation plan on pages **56 and 57**);*
  - *Stay put and do not attempt to go back into the building or your workplace;*
  - *Return to the workplace only once the authorization is given.*

## 5. SENSIBILISATION AUX MENACES CONTRE LA SÛRETÉ

### 5.1. NIVEAU DE SÛRETÉ MARSEC / MARSEC SECURITY LEVEL

MGTP utilise le système de sûreté MARSEC (Maritime Security) à trois (3) niveaux, tel que défini par *Transport Canada*. Ce système est conçu pour communiquer des informations quant à la sévérité des procédures de sûreté. Les niveaux MARSEC sont déterminés par le Directeur général de la Sûreté maritime selon l'évaluation de la menace qui pèse sur les navires, les ports et les installations maritimes.

- Nos terminaux sont sous le niveau MARSEC 1

#### MARSEC 1

Les procédures de sûreté minimales (surveillance, contrôle d'accès, etc.) sont maintenues en permanence par les navires, les ports et les installations maritimes. Les terminaux sont continuellement à ce niveau.

#### MARSEC 2

Mise en place de procédures de sûreté additionnelles pendant une période limitée en raison d'un risque accru de menace contre la sûreté ou d'incident de sûreté.

#### MARSEC 3

Une menace contre la sûreté ou un incident de sûreté est probable ou imminent sans être capable d'identifier la cible précise. Les mesures de sûreté sont renforcées pendant une période limitée. Peut mener à une évacuation du terminal.

MGTP uses the MARSEC (Maritime Security) security system at three (3) levels, as defined by Transport Canada. This system is designed to communicate information about the severity of safety procedures. MARSEC levels are determined by the Director General, Marine Security, based on the threat assessment of ships, ports and marine facilities.

Our terminals are rated below MARSEC level 1

#### MARSEC 1

Minimum security procedures (surveillance, access control, etc.) are maintained at all times by ships, ports and maritime facilities. The terminals are continuously at this level.

#### MARSEC 2

Implementing additional security procedures for a limited period of time due to an increased risk of a security threat or security incident.

#### MARSEC 3

A security threat or security incident is likely or imminent without being able to identify the specific target. Security measures are reinforced for a limited period of time. May lead to evacuation of the terminal.

## 5.2. OBJET OU COMPORTEMENT SUSPECT / SUSPICIOUS OBJECT OR BEHAVIOUR

Si vous apercevez la présence d'un objet ou d'un comportement suspect qui pourrait menacer la sûreté, **contactez immédiatement le service de sûreté MGT au 514-257-3067**. Voici quelques exemples de comportements anormaux chez MGT :

- Une personne se promène avec un appareil photo;
- Une personne entre ou sort du terminal avec un gros sac;
- Un véhicule est stationné hors de la zone de stationnement;
- Une personne grimpe par-dessus la clôture du périmètre de défense;
- Le coffre arrière d'un véhicule est caché par une couverture;
- Un véhicule roule lentement et fait des arrêts près du périmètre;
- Une personne mince porte des vêtements trop amples ou gonflés.

If you notice the presence of a suspicious object or behavior that could threaten security, **contact the MGT Security Service immediately at 514-257-3067**.

Here are some examples of abnormal behaviors at MGT:

- A person is walking around with a camera;
- A person enters or leaves the terminal with a large bag;
- A vehicle is parked outside the parking area;
- A person climbs over the fence of the perimeter;
- The trunk of a vehicle is hidden by a blanket;
- A vehicle is driving slowly and making stops near the fenced perimeter;
- A thin person wearing clothes that are too loose or puffy.

## **6. SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX / AWARENESS OF ENVIRONMENTAL ISSUES**

### **6.1. EXCAVATION, TRANCHÉE ET GESTION DES SOLS / EXCAVATION, TRENCHING AND SOIL MANAGEMENT**

Tout projet qui nécessite l'excavation et la disposition de sols doit être soumis à une personne ressource en gestion des risques. Il est important de bien localiser les conduites souterraines (conduites de gaz, oléoduc, égouts, câbles téléphoniques etc.) avant d'effectuer les travaux.

De plus, lorsque des signes de contamination (surface irisée, odeurs) sont perçus lors des travaux, contactez immédiatement une personne ressource en gestion des risques pour assurer l'utiliser des modes d'intervention et de gestion des sols appropriés. /

Any project that requires the excavation and disposal of soil must be submitted to a risk management resource person. It is important to locate underground pipes (gas pipes, oil pipelines, sewers, telephone cables, etc.) before carrying out the work. In addition, when signs of contamination (iridescent surface, odours) are perceived during the work, contact a risk management resource person immediately to ensure that the appropriate intervention and soil management methods are used.

### **6.2. GAZ À EFFET DE SERRE / ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES / GREENHOUSE GASES / AIR EMISSIONS**

Les activités de transport doivent être effectuées en prenant soin de minimiser les émissions de poussière. De plus, afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre (ex : CO<sub>2</sub> provenant des gaz d'échappement de véhicules), il est recommandé de limiter la marche au ralenti des moteurs des camions ou des véhicules. /

Transportation activities must be carried out with care to minimize dust emissions. In addition, to limit greenhouse gas emissions (e.g., CO<sub>2</sub> from vehicle exhaust fumes), it is recommended to limit the idling of truck or vehicle engines.

### **6.3. REJET AUX ÉGOUTS / SEWER DISCHARGE**

Aucun rejet ne doit être envoyé dans le réseau d'égouts de MGT, dans les eaux de surface ou dans le fleuve. Tout équipement doit être lavé sur la plate-forme de lavage, selon les directives de la procédure « 20-886-N31 – Laver un équipement sur la plateforme ». /

No discharges shall be sent to the TMG sewage system, to surface water or to the river. All equipment must be washed on the washing platform, according to the instructions in "20-886-N31 – Washing Equipment on the Platform".

## 6.4. AUTRES REGLES ET EXIGEANCES / OTHER RULES AND REQUIREMENTS

Les terminaux MGT sont certifié ISO 14001 / MGT terminals are ISO 14001 certified

- Certaines règles s'appliquent lors de la mise en place d'un chantier et une inspection des lieux sera fait par un membre de l'équipe de santé sécurité de MGT. /
- **SIMDUT** : Vérifier que tous les produits chimiques sont bien identifiés
- Aucune fuite sur les machines ou les véhicules.
- Le chantier est libre de déchets.
- Les bacs à déchets doivent être couverts.
- Des trousse de déversements sont disponibles sur place
- Les matières résiduelles sur le sol ne sont pas huileuses.
- Les matières résiduelles de construction doivent être disposés dans un bac
- Le bois international est entreposé dans un conteneur à déchet fermé.
- Le chantier n'émet pas de poussière visible, ou contrôle ses émissions de poussière.
- Les lumières du chantier ne sont pas orientées vers les quartiers avoisinants (parc Bellerive, rue Notre-Dame).
- Certain rules apply when setting up a construction site, and an inspection of the worksite will be performed by a member of MGT's health and safety team.

**WHMIS:** Verify that all chemicals are properly labelled

- There are no leaks on machinery or vehicles.
- The site is free of waste.
- The waste bins must be covered.
- Spill kits are available at strategic locations on the site
- Piles of residual materials on the ground are not oily or greasy.
- International timber is stored in a closed waste container.
- The construction site does not emit visible dust or controls its dust emissions.
- The lights on the construction site are not oriented towards the surrounding neighbourhoods (Bellerive Park, Notre-Dame Street).

## 6.5. MATIÈRES RÉSIDUELLES/ RESIDUAL MATERIALS

- À moins qu'il en soit stipulé autrement dans le contrat, l'entrepreneur/fournisseur est responsable de gérer les résidus générés par ses travaux et doit s'assurer d'être en conformité avec la réglementation en vigueur. /

- *Unless it is stipulated otherwise in the contract, the contractor/supplier is responsible for managing the residual materials generated by its work and must ensure it is in compliance with local guidelines.*

<b>TYPE DE MATIÈRE/ TYPE OF MATERIAL</b>	<b>TYPE DE CONTENANT/ TYPE OF CONTAINER</b>	<b>EMPLACEMENT/ LOCATION</b>
Gants et guenilles usés/ Used gloves and cleaning rags	Bac identifié/ Identified bin	Garage
Ampoules et néons fluorescents/ Light bulbs and fluorescent neons	Bac identifié/ Identified bin	Garage
Batteries usées/ Used batteries	Salle des batteries/ Salle des batteries	Garage + local A-308/ Garage + local A-308
Bois de fardage/ Dunnage	Conteneur 40' fermé /40' closed container	Zone des charpentiers/ Stuffing area
Filtres à huile usés/ Used oil filters	Bac identifié/ Identified bin	Garage
Huile usée/ Used oil	Pompe pour huile usée/ Used oil tank	Garage
Déchets domestiques non dangereux /Non-hazardous household waste	Poubelle/ Garbage can	Sur le terminal et dans tous les bâtiments/
Déchets électroniques/ Electronic waste	Bac identifié/ Identified bin	Garage
Métaux ferreux/ Ferrous metals	Conteneur à métal/ Metal container	Garage
Papiers, carton, plastique, aluminium/ Paper, cardboard, plastic, aluminum	Bac de récupération bleu/ Blue recycling bin	Sur le terminal et dans tous les bâtiments/ On the terminal and in all building
Tubes de graisse/ Grease tubes	Bac identifié/ Identified bin	Garage
Antigel usé/ Used antifreeze	Bac identifié/ Identified bin	Garage
Absorbant contaminé/ Contaminated absorbent materials	Bac identifié/ Identified bin	Garage

**NE PAS MÉLANGER LES MATIÈRES RECYCLABLES AVEC LES DÉCHETS DOMESTIQUES OU DANGEREUX. ÉVITEZ LE GASPILLAGE DES RESSOURCES/  
DO NOT MIX THE RECYCLABLE MATERIALS WITH THE HOUSEHOLD OR HAZARDOUS WASTE. AVOID WASTING RESOURCES**

## 6.6. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



### Politique environnementale

Société Terminaux Montréal Gateway (STMG) s'engage à maîtriser de manière proactive les aspects environnementaux en lien avec les activités de manutention de conteneurs maritimes sur son territoire. Pour y arriver, STMG applique une gestion environnementale diligente, responsable et efficace.

#### Objectif

Cette politique guide les efforts de STMG dans la mise en place de cibles et d'actions en environnement. L'objectif est d'instaurer et de maintenir une culture durable en gestion environnementale en misant sur la collaboration des employés, des clients et des entrepreneurs.

#### Principes

Trois principes directeurs encadrent la gestion environnementale :

##### **Conformité**

- Respecter les lois, les règlements et autres exigences environnementales applicables.
- Maintenir un système de gestion environnementale performant et conforme à la norme ISO 14001.

##### **Amélioration continue**

- Établir des objectifs environnementaux visant l'amélioration continue.
- Mesurer notre performance dans le but d'orienter les actions en environnement.
- Adopter une démarche proactive permettant d'aller au-delà des obligations légales.

##### **Protection de l'environnement**

- Surveiller et évaluer les activités qui peuvent avoir une incidence significative sur l'environnement.
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger l'environnement et prévenir la pollution en allouant les ressources humaines et financières nécessaires.

*Gardons le CAP!*

Michael Fratianni  
Président et Chef de la direction

STMG - STMG  
SOCIÉTÉ TERMINAUX  
MONTRÉAL GATEWAY  
TERMINALS PARTNERSHIP

## ANNEXE 1.0

### REGLES CONCERNANT LES PIÉTONS / PEDESTRIAN SAFETY RULES

- Il est interdit de circuler à pied sur une distance de plus de 15 mètres ou 50 pieds dans une voie de circulation.
- Il est interdit de circuler à pied près d'un véhicule lourd ou d'une grue qui n'est pas opéré par vous.
- Il est interdit pour un piéton de demeurer dans une voie de circulation de transtainer (RTG).

#### 6.7. SE DÉPLACER À PIED SUR UNE DISTANCE DE PLUS DE 15 MÈTRES DANS LES TERMINAUX / WALKING MORE THAN 15 METRES IN THE TERMINALS

- **Les déplacements à pied sur une distance de plus de 15 mètres dans les terminaux sont autorisés uniquement dans les situations suivantes:**

- a. Vous utilisez un passage piétonnier aménagé
- b. Vous vous déplacez dans une zone balisée avec des panneaux "hommes au travail" (ex. La zone du garage, la zone de stuffing, zone de chantier séparée par une clôture de chantier etc...)
- c. Dans un périmètre de sécurité lors d'une d'urgence ou intervention  
Dans un périmètre de sécurité on doit suivre les consignes suivantes :
- d. Des cônes ou dispositif délimitant le périmètre doivent être disposés de manière à protéger le travailleur de tous les côtés du périmètre. (Ex : Pour effectuer des réparations, sur un chantier, faire une inspection, etc.)

- **Walking a distance of more than 15 metres in the terminals is permitted only in the following situations:**

- a. Using an approved pedestrian walkway.
- b. In an area marked with "men at work" signs (e.g. The garage area, the stuffing area, the construction site area separated by a construction fence etc...);
- c. In a security perimeter during an emergency or intervention.
- d. In a security perimeter: Cones or perimeter delineators must be arranged to protect the worker on all sides of the perimeter (Ex: To carry out repairs, on a construction site, to do an inspection, etc.)

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAILLEURS À PIED DANS LES TERMINAUX DE MGT / SAFETY INSTRUCTIONS FOR WORKERS ON FOOT IN MGT TERMINALS

TRANSPORTEZ LES TRAVAILLEURS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL /  
TRANSPORTING WORKERS TO THEIR WORK AREA



S'assurer que les conducteurs de véhicule conduisent les travailleurs à moins de 15 m de gangway.

S'assurer que les conducteurs de véhicule conduisent les opérateurs et les travailleurs à moins de 15 m de leurs machines ou de leur lieu de travail (Grue, Transtainers, Pecon).

## Déplacements à pied sur une distance de plus de 15 mètres dans les terminaux

Les déplacements à pied sur une distance de plus de 15 mètres dans les terminaux sont autorisés uniquement dans les situations suivantes :

<p><b>DANS LES ALLÉES PIÉTONS</b> Vous vous déplacez dans un passage piétonnier aménagé.</p>	<p><b>DANS LES ZONES BALISÉES HOMME AU TRAVAIL</b> Vous vous déplacez dans une zone balisée avec des panneaux "hommes au travail" (ex. : travailleurs dans la zone du garage, travailleur dans la zone de stuffing, zone de chantier séparée par une clôture de chantier etc...);</p>	<p><b>DANS UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ POUR DES MESURES D'URGENCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans une situation d'urgence</li> </ul>	<p><b>DANS UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ SANS MESURE D'URGENCE</b> Des cônes ou dispositif délimitant le périmètre doivent être disposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour effectuer des réparations</li> <li>▪ Pour effectuer du sécurage ou désécurage</li> </ul>

## ANNEXE 2.0 / ANNEX 2.0

### REGLES VOIE FERRÉE / RAILWAY TRACK RULES

#### OBLIGATION

- Il est interdit de circuler sur les rails en tout temps, incluant pour effectuer un virage.
- Les passages à niveaux sont des endroits où il est autorisé de passer seulement s'il n'y a pas de mouvements ferroviaires.

- Toutes personnes ou véhicules doivent demeurer à un minimum de 2 mètres des voies ferrées lors de mouvement de train.
- Les travailleurs piétons qui doivent travailler sur les rails ou les wagons, doivent s'assurer qu'un drapeau bleu est déployé et qu'ils ont pointé leur carte portuaire sur le lecteur de carte des opérations ferroviaires qu'une lumière bleue est allumée en amont des voies ferrées.

### **OBLIGATION (ENG)**

- Anyone in the terminals must comply with the rules and signage related to rail safety.
- It is forbidden to be on the train tracks at all times, including when making a U-turn.
- Grade crossings are places where passage is permitted only if there is no rail movement.
- All persons or vehicles must remain at least 2 metres from the tracks during train movements. Pedestrian workers who must work on rails or rail cars must ensure that a blue flag is deployed or a blue light is illuminated upstream of the tracks.

### **EXCEPTIONS**

- Certaines exceptions sont prévues dans la présente directive où il est permis pour un véhicule ou un travailleur de circuler sur les voies ferrées.
- Il est autorisé de marcher ou de circuler en véhicule sur les voies ferrées **si cette action est demandée par votre supérieur. Dans ces cas, un drapeau bleu doit être installé et une lumière bleue doit être activée durant votre présence sur les voies ferrées.**
- Sur les passages à niveau clairement indiqués comme tel par la signalisation, lorsqu'il n'y a pas de train en mouvement.

### **EXCEPTIONS (ENG)**

- Certain exceptions are provided in this directive where it is permitted for a vehicle or a worker to travel on railway tracks.
- It is allowed to walk or drive on the railway tracks if this action is requested by your superior. In these cases, a blue flag must be installed, or a blue light must be activated while you are on the tracks.
- On crossings clearly marked as such by the signs, when there is no moving train.

### **PASSAGES À NIVEAUX / TRAIN CROSSING**

- Les passages à niveau sont identifiés par la signalisation
- Train crossings are identified by signage

### **SÉCURISER LA VOIE FERRÉE AVANT DE DÉBUTER UN TRAVAIL / SECURE RAILWAYS BEFORE PERFORMING A TASK**

1. Assurez-vous que le drapeau bleu est en place (Se référer au responsable MGT)
2. Rendez-vous à la station d'activation des lumières bleues.
3. Pointez votre carte sur le lecteur « Début du travail » pour aviser de votre présence sur la voie ferrée.

4. Vérifier que la lumière bleue est activée.
5. Vous pouvez maintenant procéder.

1. Make sure the blue flag is in place (Refer to your MGT responsible person)
2. Go to the blue light activation station.
3. Point your card at the "Start of Work" reader to notify you of your presence on the tracks.
4. Make sure blue light is turned on.
5. You can now proceed.



## QUITTER LA ZONE DE TRAVAIL / LEAVING THE WORK SITE

1. Assurez-vous que le drapeau bleu est toujours en place (Se référer au responsable MGT)
2. Rendez-vous à la station d'activation des lumières bleues.

3. Pointez votre carte sur le lecteur « Fin du travail » pour aviser que vous quittez la voie ferrée.
4. Vérifier que la lumière bleue est éteinte.
5. Vous pouvez maintenant quitter.
  
6. Make sure the blue flag is still in place (Refer to your MGT responsible person)
7. Go to the blue light activation station.
8. Point your card at the "End of Work" reader to notify you that you are leaving the tracks.
9. Check that the blue light is off.
10. You can now leave.



**IMPORTANT**

**Vous devrez avoir pointé votre carte au lecteur "Fin du travail" sinon l'accès au tourniquet pour quitter le terminal vous sera refusé.**

**IMPORTANT**

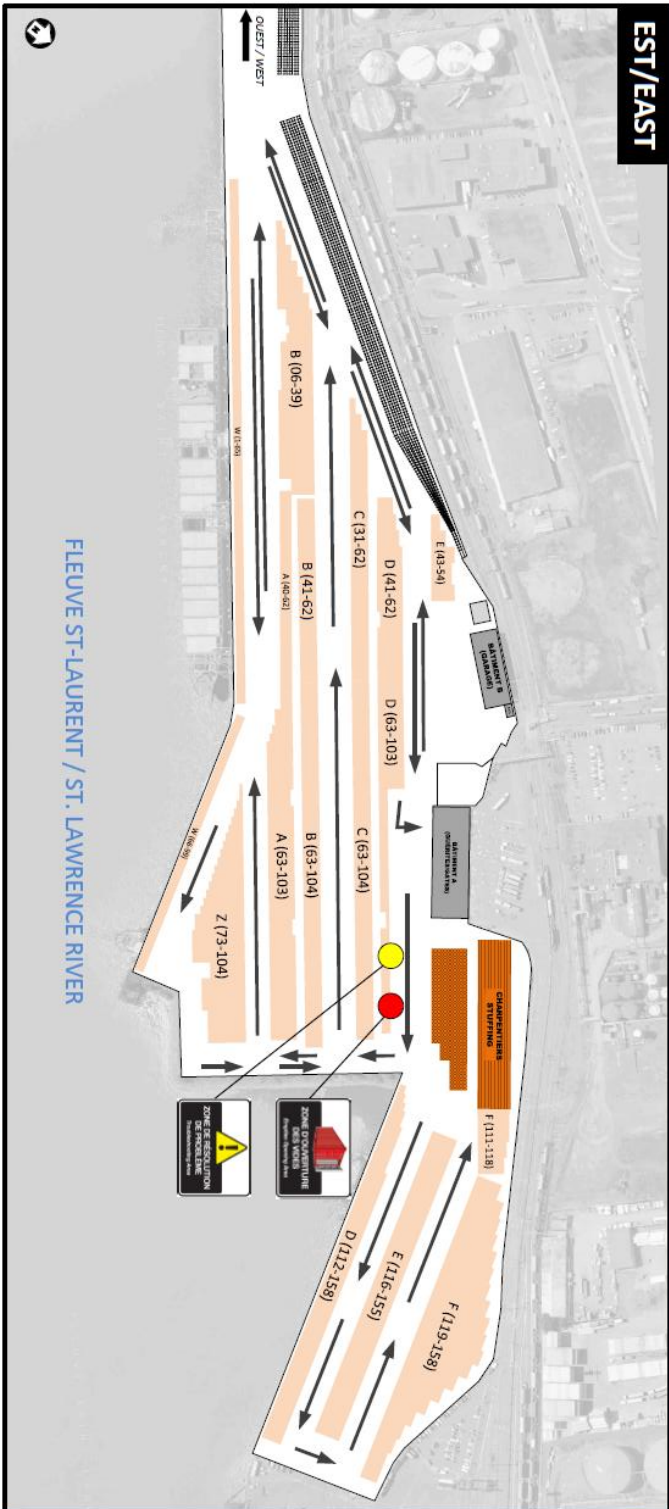
**You must have pointed your card to the "End of work" reader otherwise you will be denied access to the turnstile to leave the terminal.**

## 7. ATTESTATION DES DIRECTIVES DU GUIDE

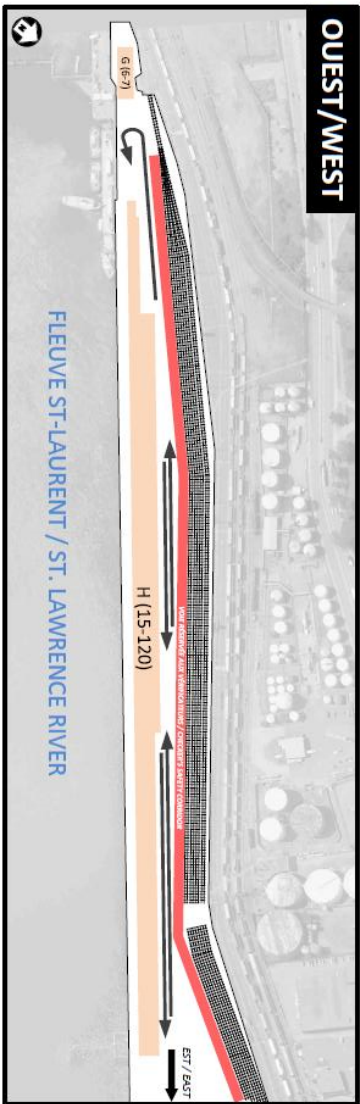
Tous vos employés travaillant sur nos terminaux doivent avoir lu et signé le consentement ci-dessous sans quoi ils verront leur accès refusé. Une fois complétée, cette page doit nous être retournée par courriel ([mgtsecurity@mtrtml.com](mailto:mgtsecurity@mtrtml.com)), par fax (514-789-2619) ou en personne (poste d'accueil).



# PLAN DE CIRCULATION / TRAFFIC PLAN








EST/EAST



OUEST/WEST

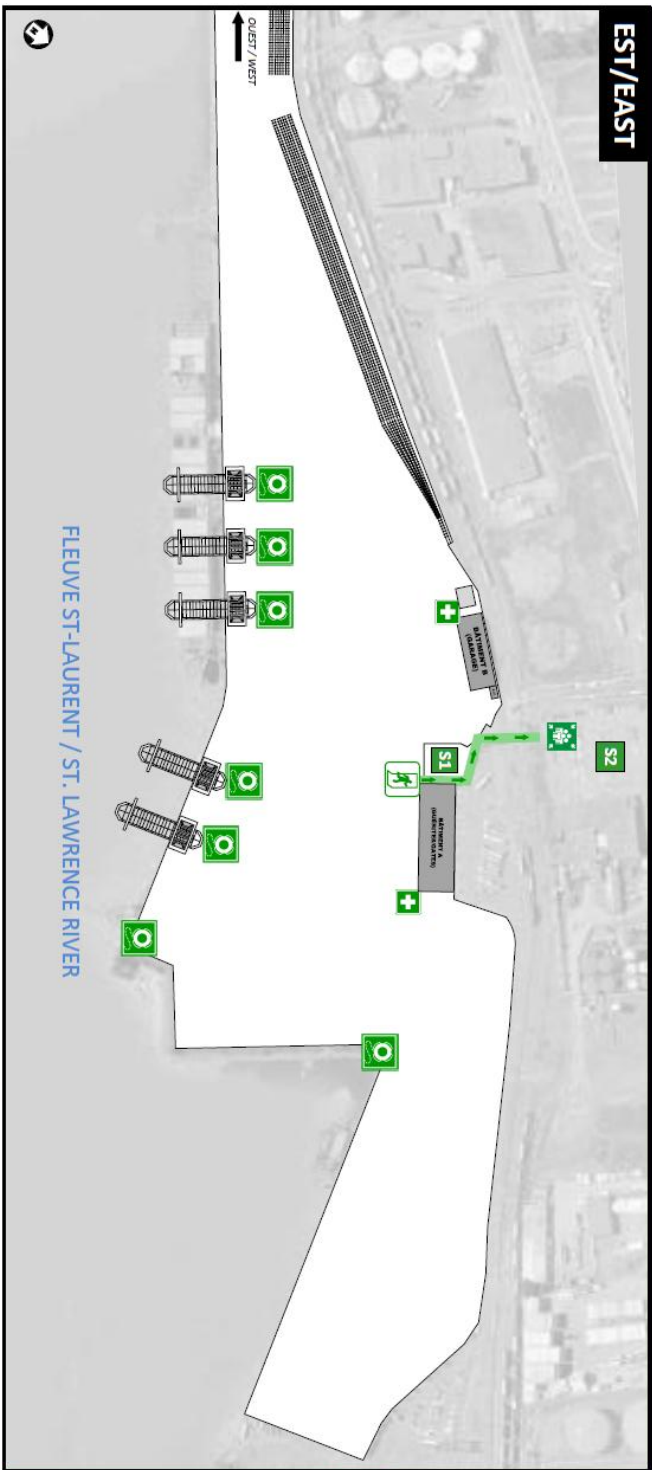
## LÉGENDE / LEGEND

-  ZONE D'ENTRÉES  
STORAGE AREA
-  SENS DE LA CIRCULATION  
TRAFFIC DIRECTION
-  VOIES RÉSERVÉES POUR  
VÉHICULES/BAIRES  
SAFETY CORRIDORS FOR  
OVERHEAD RAIL
-  PASSAGE INTERDIT  
NO ENTRY
-  ARRÊT OBLIGATOIRE  
MANDATORY STOP

# SECTION 62 TERMINAL

#DOC : 101-01-M05  
DATE : JANVIER 2020

# PLAN D'ÉVACUATION / EVACUATION PLAN



OUEST/WEST

EST/EAST

FLEUVE ST-LAURENT / ST. LAWRENCE RIVER

FLEUVE ST-LAURENT / ST. LAWRENCE RIVER

62

## SECTION 62 TERMINAL

**LÉGENDE**

- VOIE D'ÉVACUATION
- ESCALIER FUGITIVE
- SORTIE D'URGENCE
- EMERGENCY EXIT
- POINT DE RASSEMBLEMENT
- ASSEMBLY POINT
- PREMIERS SOINS
- FIRST AID
- BOUÉE DE SAUVETAGE
- USE PRESERVERS

**EN CAS D'INCENDIE**  
IN CASE OF FIRE

- ACTIVER L'ALARME INCENDIE
- ACTIVATE FIRE ALARM
- CONTACTER LA SORTIE 514-383-3467
- CALL 514-383-3467
- ASSEMBLER LES VICTIMES
- ASSEMBLE THE VICTIMS
- REPORTER TO THE PERSONNEL IN CHARGE
- REPORT THE VICTIMS FROM DANGER ZONE
- SAVOIR PRENDRE DE RIQUER, UTILISER L'ÉVACUATION
- IF THERE IS NO DANGER USE THE ESCAPE ROUTE
- SAVOIR PRENDRE DE RIQUER, UTILISER L'ÉVACUATION
- IF THERE IS NO DANGER USE THE ESCAPE ROUTE
- CHANGER/CHANGÉ VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT
- CHANGING/CHANGED TO YOUR ASSEMBLY POINT
- REPORTER TO THE PERSONNEL IN CHARGE
- REPORT THE VICTIMS FROM DANGER ZONE

PROJ. : 205-01-1403  
DATE : AOÛT 2018

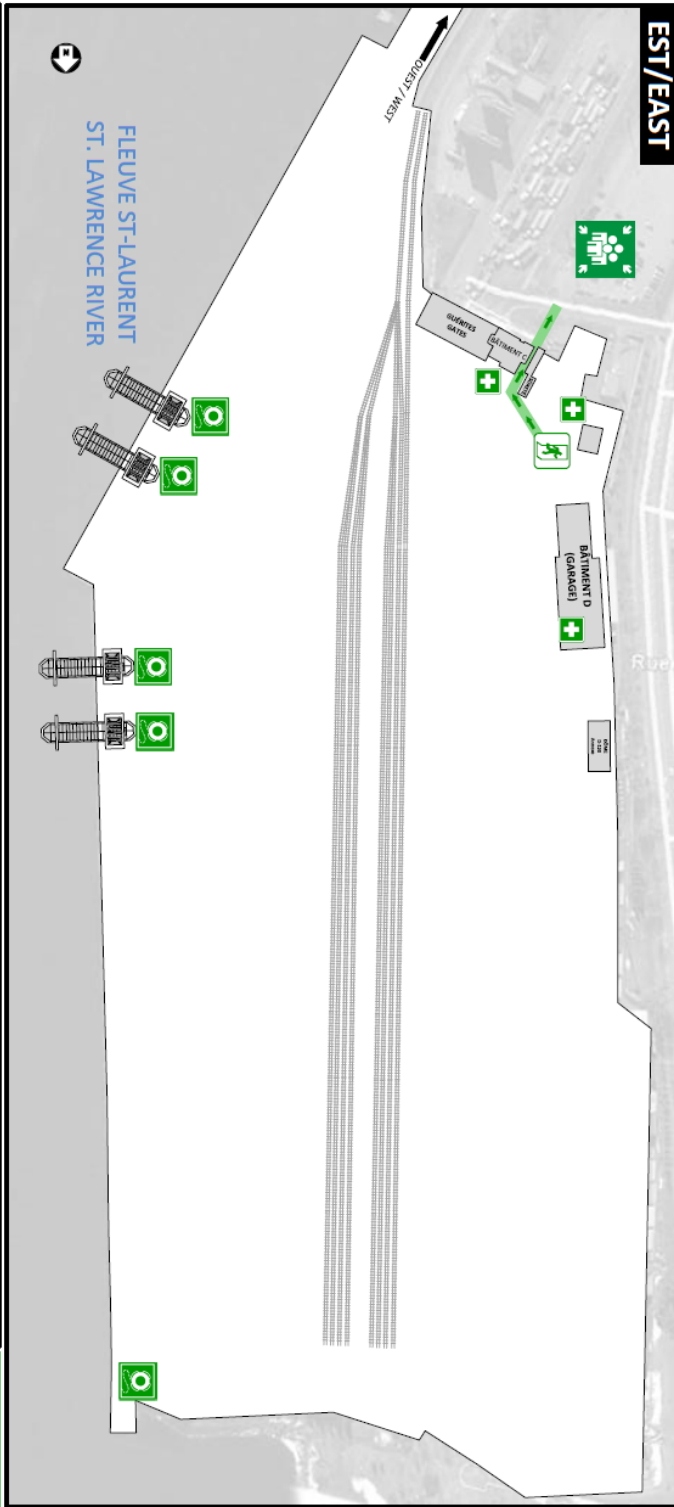




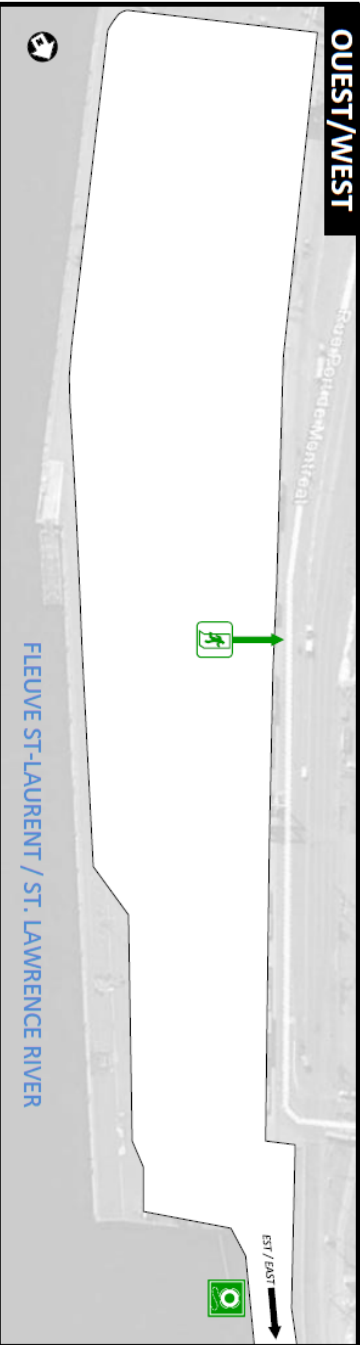


# PLAN D'ÉVACUATION / EVACUATION PLAN

EST/EAST



OUEST/WEST



**LÉGENDE**

- VOIE D'ÉVACUATION / ESCAPE ROUTE
- SORTIE D'URGENCE / EMERGENCY EXIT
- POINT DE RASSEMBLEMENT / ASSEMBLY POINT
- PREMIERS SOINS / FIRST AID
- BOUÉE DE SAUVETAGE / LIFE PRESERVER

**EN CAS D'INCENDIE / IN CASE OF FIRE**

- ACTIVER L'ALARME INCENDIE / ACTIVATE FIRE ALARM
- CONVOQUER LA SÛRETÉ 514-353-7867 / CALL SECURITY
- ASSEMBLER LES VICTIMES / ASSIST THE VICTIMS
- ÉCARTER TOUTES PERSONNES EN DANGER / KEEP PEOPLE AWAY FROM DANGEROUS AREAS
- SAIS PRÉVENIR DE RIQUEUR, UNICER / CONTACTER LE 911 / THERE IS NO DANGER, USE FIRE EXTINGUISHER
- DIRECTIONS VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT (S'IL Y A UN DANGER) / DIRECTIONS TO THE ASSEMBLY POINT (IF THERE IS A DANGER)

## SECTION 77 TERMINAL

NOU: 101-05-ANR  
DATE: 2020-2021